



Procès-verbal
Le mardi 9 avril 2002 - n° 84

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 11.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 14, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives relativement à la protection des renseignements confidentiels, ainsi que l'amendement transmis par M. Julien, ministre du Revenu.

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire relatif au projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec, ainsi que l'amendement transmis par M. Côté, ministre délégué à l'Habitation.

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

9 avril 2002

À 11 h 41, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Bissonnet, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 04.

Moment de recueillement

Conformément aux articles 88 à 90 de la *Loi sur l'Assemblée nationale*, Mme la Présidente dépose :

La liste des députés du Parti québécois désignés ou reconduits comme membres et membres suppléants du Bureau de l'Assemblée nationale, à savoir :

M. Morin (Nicolet-Yamaska), M. Paquin (Saint-Jean), M. Labbé (Masson), M. Bergeron (Iberville) et M. St-André (L'Assomption) comme membres ;

M. Désilets (Maskinongé), M. Boulianne (Frontenac), M. Duguay (Duplessis) et M. Pagé (Labelle) comme membres suppléants.

(Dépôt n° 1049-20020409)

M. Beaulne, deuxième vice-président, propose que ces modifications à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale soient adoptées et qu'elles soient effectuées à compter du 12 mars 2002.

La motion est adoptée.

9 avril 2002

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Boisclair, leader du gouvernement, au nom de M. Trudel, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, dépose :

Des notes complémentaires au rapport annuel du Curateur public du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 1050-20020409)

M. Boisclair, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite de M. Bergman (D'Arcy-McGee) concernant les consultations tenues quant à l'intégration des thérapeutes conjugaux à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux. (Question 30, *Feuilleton et préavis* du 22 novembre 2001).

(Dépôt n° 1051-20020409)

La réponse aux questions écrites de M. Williams (Nelligan) concernant diverses données portant sur les services en réadaptation physique. (Questions 44, 45 et 46, *Feuilleton et préavis* du 19 décembre 2001).

(Dépôt n° 1052-20020409)

Dépôt de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Boulianne (Frontenac) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 467 citoyens et citoyennes, concernant l'équité salariale des enseignants.

(Dépôt n° 1053-20020409)

9 avril 2002

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Fournier (Châteauguay) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 5 avril 2002, rédigée par M. Richard Bauset, chirurgien cardiaque à l'Hôpital Laval et président de l'Association des chirurgiens cardiovasculaires et thoraciques du Québec, concernant l'équilibre budgétaire dans les établissements hospitaliers québécois.

(Dépôt n° 1054-20020409)

Motions sans préavis

M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne, aujourd'hui, le Yom Hashoah, soit la Journée internationale de commémoration des victimes de l'Holocauste.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Puis, à l'invitation de M. Beaulne, deuxième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Bordeleau (Acadie) propose :

QUE l'Assemblée nationale, inquiète des agissements du gouvernement chinois à l'endroit des pratiquants du Falun Dafa, invite le gouvernement canadien à multiplier ses représentations auprès des autorités chinoises afin qu'elles respectent l'article 18

9 avril 2002

de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipulant le respect de la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Arseneau, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les lauréates et les lauréats du Prix Renaud-Cyr et du prix Relève Hydro-Québec qui ont été honorés lors du Mérite national de la restauration et de l'alimentation qui s'est tenu au Marché Bonsecours le 18 février dernier.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, M. Boisclair, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'éducation tiennne des consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 66, Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et, à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

Le mardi 7 mai 2002

09 h 30 à 09 h 45	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
09 h 45 à 10 h 00	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition

9 avril 2002

10 h 00 à 10 h 45

Fédération des commissions scolaires

9 avril 2002

10 h 45 à 11 h 30	Association des commissions scolaires anglophones du Québec
11 h 30 à 12 h 15	Mouvement pour une école moderne et ouverte
15 h 00 à 15 h 45	Association des directeurs généraux des commissions scolaires
15 h 45 à 16 h 30	Fédération des comités de parents de la province de Québec
16 h 30 à 17 h 15	Commission scolaire de Montréal

Le mercredi 8 mai 2002

15 h 00 à 15 h 45	Association of Directors General of English School Boards of Québec
15 h 45 à 16 h 30	Monsieur Jean-Pierre Proulx
16 h 30 à 16 h 45	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
16 h 45 à 17 h 00	Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition.

QUE le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

À 15 h 40, M. Beaulne, deuxième vice-président, suspend les travaux de l'Assemblée afin de tenir une réunion avec les leaders parlementaires pour préciser les modalités de l'étude des crédits.

Les travaux reprennent à 15 h 50.

Avis touchant les travaux des commissions

Pour donner suite à la réunion des leaders des groupes parlementaires qu'il a convoquée conformément à l'article 285 du Règlement, M. Beaulne, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que l'étude des crédits débutera le mercredi 10 avril 2002 et se poursuivra jusqu'au mardi 30 avril 2002 selon le calendrier convenu et du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 118, 282 et 283 du Règlement.

Puis, il dépose :

Le calendrier de l'étude des crédits.

(Dépôt n° 1055-20020409)

La présidence convoquera une nouvelle réunion des leaders pour préciser toute autre modalité, si nécessaire.

M. Boisclair, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 65, Loi budgétaire n° 1 donnant suite au discours sur le budget du 29 mars 2001 et à certains énoncés budgétaires ;
- la Commission des affaires sociales, afin de compléter les auditions dans le cadre de la consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé « Loi sur la carte santé du Québec » et d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires du ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires du ministère des Transports.

9 avril 2002

M. Beaulne, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'éducation se réunira afin d'entendre les dirigeants de l'Université Concordia sur leur rapport annuel 1999-2000 déposé à l'Assemblée nationale en application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 20 novembre 2001, sur la motion de M. Bégin, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 54, Loi portant réforme du Code de procédure civile, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 54 est adopté.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 54 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 68, Loi modifiant la Loi sur les cours municipales, la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Cholette (Hull).

9 avril 2002

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Després (Limoilou) à M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant le nombre d'anesthésistes au CHUL ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Whissell (Argenteuil) à M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant l'acquisition, l'installation et l'entretien d'un scanner à l'Hôpital d'Argenteuil ;
- le troisième, sur une question adressée par M. Fournier (Châteauguay) à M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant le budget de fonctionnement pour les deux nouvelles salles d'opération à l'Hôpital Laval.

À 18 h 38, M. Bissonnet, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 10 avril 2002, à 14 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 28 mars 2002, à 21 h 50, à Blainville, en présence de M. Arsenault, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 81 Loi n° 1 sur les crédits, 2002-2003

La Présidente

LOUISE HAREL